

Centre communal d'action sociale de la commune de Vailhauquès

Membres en exercice : 11
Membres présents ou représentés : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Date de la convocation : 27 février 2024

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Vailhauquès se sont réunis sous la présidence de Monsieur AL MALLAK Hussam.

Etaient présents : AL MALLAK Hussam, CHABLE-BESSIA Christine, CLEUZIOU Muriel, FROMENTAL Marie-Elisabeth, GASTAL Nathalie, GORBATOFF Emmanuelle, JEZIORSKI Daniel, LAPORTE Anne, TRIAIRE Josiane,
Procurations : ZERRAD Nacéra à GORBATOFF Emmanuelle
Absent : Ahmed GUEDDARI

Délibération N° 2024/03/12/01

OBJET : BUDGET CCAS – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Président de séance présente à l'assemblée le compte de gestion 2023 établi par le Service de gestion comptable de Saint Mathieu de Trévières

Les résultats 2023 étant identiques à ceux du compte administratif, il le soumet au vote.

Le Conseil d'administration,
Oui l'exposé de son Président,

- **VU** les résultats du compte administratif 2023 et ceux du compte de gestion,

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le compte de gestion 2023.

Ainsi délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président
H. AL MALLAK

La secrétaire de séance
E. GORBATOFF



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr.

Publié sur le site internet de la commune le : 21/03/24

Déposé en préfecture le :

Le Président,